

Compte-rendu : Conseil Consultatif du Quartier Fribouli **Séance du vendredi 13 juin 2008 à 20h30**

→ 50 personnes du quartier étaient présentes en début de séance

1/ Présentation des membres du bureau (Mme GRECO) :

Madame Silvia GRECO - Maire-adjoint chargée de la Démocratie Locale.
Monsieur Xavier NGUYEN – Conseiller Municipal référent du quartier
Mademoiselle Muriel MONTEIRO – Secrétaire de séance

2/ Présentation du fonctionnement d'un comité consultatif de quartier (Mme GRECO)

3/ Présentation et lecture de la Charte (M. NGUYEN)

4/ Questions posées sur la Charte :

- **Quels seront plus précisément les rôles de chacune des 4 personnes élues ?**

Réponse de M. NGUYEN : Interface entre les riverains et la Municipalité. Permet d'associer le plus possible les administrés à la vie de Wissous. Echanges sur des questions d'intérêt du quartier qui pourront être étudiées lors de la tenue des Commissions Cadre de Vie. Explication du rôle de la Commission de Cadre de Vie tenue par Monsieur Jean-Luc TOULY, Maire-Adjoint. La Mairie s'engage sur le fait que le Président élu au sein de ce comité consultatif de quartier reste en contact avec la Municipalité au travers de cette commission.

5/ Discussion :

● Intervention de Monsieur BRZOSTOWSKI (Voie des Molières)

→ Le quartier Fribouli compte combien d'habitants ?

Deux composantes au sein de ce quartier. Le quartier Fribouli est divisé en 2 parties bien distinctes => la partie nord avec l'extension du quartier donc problème de voiries à prévoir...

=> la partie sud avec son problème majeur qui est celui du stationnement...

Alors pourquoi ne faire qu'un comité consultatif de quartier? Pourquoi ne pas diviser ce grand quartier en 2 comités consultatifs différents ?

Réponse de M. NGUYEN : Pas de chiffre précis concernant le nombre d'habitants

Réponse de Mme GRECO : La Commune de Wissous est une petite ville donc aucune obligation de proposer des comités de quartier.

Le découpage de la commune s'est effectué en 6 quartiers. Notre idée première est de réunir géographiquement les gens qui ont les mêmes préoccupations, les mêmes problèmes, aussi faire une scission entre le nord et le sud du quartier ne nous a pas paru primordial.

Nouvelle intervention de M. BRZOSTOWSKI : La mise en place de comité consultatif de quartier est une bonne initiative. Pour ma part, j'aurai souhaité l'organisation d'une assemblée plus élargie car je suis aussi concerné par le secteur de Montjean.

Réponse de Mme GRECO : Les différents comités consultatifs de quartier peuvent se réunir entre eux pour partager leurs idées – rien n'interdit le travail collectif.

- Intervention d'une riveraine

→ Concrètement, est-ce que ce comité consultatif de quartier aboutira à quelque chose de positif ? Les gens seront-ils vraiment investis ?

Réponse de Mme GRECO : La création d'un comité consultatif de quartier a pour but d'examiner toutes les idées / les projets proposés par les riverains concernés. Des actions seront entreprises en fonction des priorités mais également selon les moyens financiers disponibles.

Exemple : Demande pour le changement de sens de circulation d'une rue.

=> Si l'ensemble du quartier est majoritairement contre ce changement de sens et manifeste sa désapprobation alors une discussion s'établira avec la Municipalité – Notre but est de construire ensemble une meilleure qualité de vie à Wissous.

- Intervention d'une riveraine (Rue George Sand)

→ Avez-vous décidé de démolir le mur qui sépare les Rue Châteaubriand / Rue George Sand et le quartier St Eloi ?

Réponse de M. NGUYEN : en principe, aucune prise de décision définitive pour le moment – Rien ne semble avoir été acté avec l'aménageur GESTEC.

Ce comité consultatif de quartier peut permettre justement de vous exprimer sur le sujet.

- Intervention de Monsieur ROY (Voie des Molières)

→ Ce comité consultatif de quartier est une bonne initiative mais quels sont ses pouvoirs exacts ? Comment développer la représentativité de ce quartier ?

Réponse de M. NGUYEN : Le comité consultatif de quartier peut se réunir autant de fois qu'il le souhaite – Mise à disposition d'une salle communale afin de réunir le groupe de travail. Il est important pendant ces réunions de travail de lister vos besoins afin que le Président puisse nous les transmettre. Ce dernier pourra être invité à la Commission Cadre de Vie afin de nous faire remonter les propositions de son quartier – Totale transparence envers l'ensemble des administrés.

- Intervention d'une riveraine

→ Au sein des 2 collèges qui composent le conseil consultatif de quartier, vous parlez de 4 personnes physiques et les autres ?

Réponse de M. NGUYEN : Les autres membres du conseil consultatif de quartier sont les acteurs économiques, tels que les entreprises – associations du quartier (par ex : le restaurant « Le petit Fribouli »). Il faut noter qu'il s'agit de personnes morales qui ont moins de pouvoir que les personnes physiques.

→ Vous parlez de majorité mais majorité de quoi ?

Réponse de Mme GRECO : On parle de la majorité des gens qui auront exprimé leur voix.

Exemple : si on compte 600 habitants dans ce quartier, et si seulement 100 personnes se sont réunies alors la majorité est égale à 50 voix. Il s'agit dans cette hypothèse d'une majorité dégagée par les suffrages exprimés et non d'une majorité d'habitants.

- Intervention d'un riverain

→ Vous dites qu'aucune décision n'a été actée concernant la démolition du mur mais il y a quelques temps, j'ai été reçu par Monsieur TRINQUIER qui m'a expliqué que le projet décidé était celui de faire un chemin piéton.

Réponse de M. NGUYEN : Je maintiens le fait qu'en principe aucune décision n'est clairement prise à ce jour – l'espace vert sur lequel est censé déboucher un chemin piétonnier appartient à la copropriété du lotissement situé Rue Chateaubriand. Dans ce cas, il est obligatoire d'obtenir son accord pour autoriser un tel chemin.

- Intervention d'un riverain

→ L'ouverture à la circulation des rues Chateaubriand et George Sand par la démolition du mur va poser des problèmes de sécurité. Nos maisons vont perdre de la valeur.

- Intervention d'un riverain

→ Le comité consultatif de quartier sera en relation direct avec la Municipalité, pourra-t-on assister aux commissions préparatoires du Conseil Municipal ?

Réponse de Mme GRECO → Seul le président du comité consultatif de quartier pourra être invité à participer à la commission Cadre de Vie. Il faut bien comprendre que les commissions préparatoires aux délibérations de Conseil Municipal sont juridiquement ouvertes aux membres élus du Conseil Municipal (la majorité et l'opposition) et uniquement à eux.

M. NGUYEN est votre élu en qualité de Conseiller Municipal de la Majorité mais aussi en tant que référent de votre quartier. Il sera l'interface entre vous et la Municipalité. Il ne sera cependant pas présent à la commission car il ne fait pas partie des membres de cette commission.

- Intervention de Madame AUBERTY (Voie de Beuze)

→ Pourrait-on rétablir le sens unique de la Voie de Beuze vers Antony ? Cette voie est beaucoup trop étroite et le trafic d'automobilistes est devenu important.

Réponse de M. NGUYEN : Suggestion qui pourra être débattue.

- Intervention de M. BRZOSTOWSKI (Voie des Molières)

→ Quels moyens la Municipalité compte prévoir pour la communication ?

Réponse de Mme GRECO : Différents moyens sont proposés tels que :

- le journal communal « Wissous Mag' »

- l'installation d'une boîte aux lettres à l'accueil de la Mairie destinée au Président

- le site internet de la Commune

- la mise à disposition d'une salle communale

- photocopies

- timbrages des convocations

- Intervention d'un riverain

→ Il y a-t-il la possibilité d'élire les membres du bureau en fonction du nombre d'habitants dans chacun des quartiers ? Certains quartiers sont plus grands que d'autres.

Réponse de Mme GRECO : Au travers de la Charte, on a souhaité une égalité des représentants entre les différents quartiers. Pas de conflit et surtout d'inégalité de représentation. La charte est évolutive et pourra être modifiée si nécessaire.

Prenez l'exemple du quartier du Vieux Wissous qui est un grand quartier, 8 personnes souhaitaient se présenter au lieu de 4 mais cela ne respectait pas les articles de la Charte. Après discussion, il a été décidé que 4 personnes seraient les représentants officiels du bureau mais que le groupe de travail serait composé par les 8 personnes.

Réponse de M. NGUYEN : C'est l'ensemble du comité consultatif de quartier qui peut faire avancer les projets et pas seulement les membres du bureau élus. Rien n'interdit un travail collectif et ce travail est même fortement encouragé.

Election des membres du Bureau

M. NGUYEN propose de passer au vote des membres du bureau.

Dans un premier temps, Mme GRECO propose de voter à main levée sur l'élection des membres du bureau ce soir ou lors d'une prochaine réunion.

- Résultats des votes : 30 Pour ce soir
12 Contre ce soir
1 Abstention

Dans un second temps, M. NGUYEN propose d'élire les membres du bureau à bulletins secret.

Il nous informe qu'une candidature a été reçue par courrier en date du 11 juin dernier en vue de siéger au conseil consultatif de ce quartier : il s'agit de M. Régis CHAMP résidant Les Demeures des Molières – 8 rue Paul Cézanne.

M. NGUYEN interroge l'assemblée afin de connaître l'identité des autres candidats volontaires.

- Les candidats sont :
- 1/ M. GANDER Michel (Voie des Molières)
 - 2/ M. BAZIN Jouaen (Rue Lamartine)
 - 3/ M. GRAS Daniel (Voie de Beuze)
 - 4/ M. SCHIARETTI Bruno (Voie de Beuze)
 - 5/ M. HERON Franck (Allée Debussy)
 - 6/ M. ROY Bernard (Voie des Molières)
 - 7/ M. SCHMASSMANN Frédéric (Rue la Bruyère)
 - 8/ Mme TOUISSA Naïma (Allée Debussy)
 - 9/ M. CHAMP Régis (Voie des Molières)

Mme GRECO propose que chacun des candidats se présente rapidement.

1/ M. GANDER : Professeur en enseignement technologique – Habitué des réunions de copropriété – Pense qu'il est fort intéressant d'avoir un pied au sein de la Mairie de sa commune et dans son quartier.

2/ M. BAZIN : Entrepreneur individuel – Il veut faire connaître à ses enfants ce qu'il a connu à Wissous lorsqu'il était petit.

3/ M. GRAS : Retraité en aéronautique – Habite Wissous depuis 1961 – Ancien Conseiller Municipal, il a travaillé sur l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols de Wissous.

4/ M. SCHIARETTI : Agent d'approvisionnement – J'habite Wissous depuis 8 ans – Souhaite améliorer le cadre de vie de Wissous.

5/ M. HERON : Ingénieur Télécom – A Wissous depuis 13 ans – Fait partie d'un Comité Syndical depuis longtemps.

6/ M. ROY : Ingénieur Aéroportuaire – A Wissous depuis 1989

7/ M. SCHMASSMANN : Financier chez Renault – A Wissous depuis 12 ans – Souhaite garder le cadre de vie qui l'a attiré à Wissous (tranquillité – cadre campagnard).

8/ Mme TOUISSA : Cadre supérieur de Santé à St Vincent de Paul – Aime Wissous – Est une battante et Pense être une bonne représentante du quartier.

M. NGUYEN propose de passer au vote.

Des papiers vierges sont distribués dans l'Assemblée afin d'y inscrire 4 noms au choix.

Le dépouillement est effectué par 2 personnes volontaires, non candidates, dans l'assemblée.

RESULTATS	
Nom des candidats	Nombre de voix
M. GANDER Michel	10
M. BAZIN Jaouen	40
M. GRAS Daniel	29
M. SCHIARETTI Bruno	18
M. HERON Franck	34
M. ROY Bernard	22
M. SCHMASSMANN Frédéric	12
Mme TOUISSA Naïma	29
M. CHAMP Régis	7

1^{er} candidat => M. BAZIN Jaouen avec 40 voix

- 2^{ème} candidat => M. HERON Franck avec 34 voix
- 3^{ème} candidat => M. GRAS Daniel avec 29 voix
- 4^{ème} candidat => Mme TOUISSA Naïma avec 29 voix

Mme GRECO propose de désigner les postes en fonction des résultats obtenus (vote légitime), tel que :

- Président : M. BAZIN Jaouen
- Vice président : M. HERON Franck
- Secrétaire et/ou Secrétaire adjoint : M. GRAS Daniel
- Secrétaire et/ou Secrétaire adjoint : Mme TOUISSA Naïma

- Intervention de M. BAZIN

→ Je vous remercie pour vos votes – J’espère mener à bien nos projets.

Je propose de se réunir entre nous 4 afin de définir ensemble l’attribution de nos postes au sein du bureau. Je ne vois aucun inconvénient à travailler avec l’ensemble des 9 candidats qui se sont présentés ce soir. Le quartier est petit, nous pouvons discuter ensemble des problématiques. Je serais, alors, votre courroie de distribution vers la Municipalité.

- Intervention de M. NGUYEN

→ Avez-vous d’autres questions ?

N’oubliez pas que vous avez élu un bureau composé de 4 titulaires mais vous représentez à vous tous le comité consultatif de quartier afin de mener à bien vos projets communs. Le conseil consultatif de quartier ne se résume pas à ce bureau.

- Intervention d’une riveraine (Chemin de la Vallée)

- Vitesse trop importante dans la Rue Leconte de Lisle
- Présence de tuyauterie qui dépasse sur le trottoir
- Pas de visibilité à cause des fleurs au Carrefour Fribouli

Après consultation, les membres du bureau se sont désignés comme suit :

Président → Monsieur BAZIN Jaouen – 27 Rue Lamartine

Vice Présidente → Madame TOUISSA Naïma – 18 Allée Claude Debussy

Secrétaire de séance → Monsieur HERON Franck – 14 Allée Claude Debussy

Secrétaire adjoint → Monsieur GRAS Daniel – 4 Voie de Beuze

Fin de séance : 23h20